



Communauté de Communes du Sammiellois



FICHE DE PREINSCRIPTION SCOLAIRE

Merci de remplir en lettres majuscules

et de compléter tous les documents même si votre enfants ne va ni à la cantine ni à la garderie

Année scolaire : -

L'ÉLÈVE

Nom : Prénoms :

Sexe : Féminin Masculin

Né(e) le :

Lieu de naissance (Commune et département) :

Nationalité : Année d'arrivée en France :

Adresse :

Code postal : Commune :

RESPONSABLE LÉGAL

Parent 1 Parent 2 Tuteur Autre (à préciser)

SITUATION FAMILIALE

Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (veuve) Pacsé(e) Union Libre Célibataire

Parent 1 :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Autorité parentale : oui non

Profession : Lieu de travail :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable :

Téléphone travail : Mail :

Parent 2 :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Autorité parentale : oui non

Profession : Lieu de travail :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable :

Téléphone travail : Mail :

Autre responsable légal : (personne physique ou morale)

Autorité parentale : oui non

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable :

Téléphone travail : Mail :

PERSONNE À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

(1) NOM : A appeler en cas d'urgence
 Autorisé à prendre l'enfant à la sortie

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable :

Téléphone travail :

(2) NOM : A appeler en cas d'urgence
 Autorisé à prendre l'enfant à la sortie

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Téléphone domicile : Portable :

Téléphone travail :

ASSURANCE DE L'ENFANT

Attestation d'assurance à remettre à l'école au plus tard le jour de la rentrée.

AURORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes)

Parent 1 : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

Parent 2 : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Renseignements : Céline BERGERET - 03.29.89.49.93 – scolaire.codecomsammiellois@orange.fr



Communauté de Communes du Sammiellois



FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

L'achat et la réservation des tickets de cantine se fait obligatoirement par Internet sur

<https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>

ou sur l'application mobile

(pour installer l'application sur votre mobile, rechercher dans votre store, « eTicket Famille »

Année scolaire : -

Ecole fréquentée par l'élève (cocher la case) :

École de la Halle

École des Avrils

École de Sampigny

Renseignements relatifs à l'élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Allergie(s) (joindre le certificat médical) :

Pour les enfants concernés, un rendez-vous sera proposé aux parents soit par la Communauté de Communes du Sammiellois, par le SMS du Pont des Arts ou des Trois Cantons Centre Meuse selon l'établissement fréquenté, afin de nous apporter toutes recommandations utiles.

Les parents peuvent demander d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en s'adressant au médecin scolaire.

Régime confessionnel éventuel :

Le personnel de restauration scolaire ne servira pas de viande et/ou de porc aux enfants concernés.

Tarifs restauration scolaire :

4.40 € par repas pour les enfants résidants sur la Codecom du Sammiellois

5.50 € par repas pour les enfants résidants à l'extérieur de la Codecom du Sammiellois

Renseignements relatifs aux parents :

Je soussigné(e) M. Mme

Adresse

Tél : (joignables de 11h30 à 13h30) :

Adresse Mail (minimum une obligatoire) :

Etes-vous allocataire ? Oui Non

Si oui, à quelle caisse êtes-vous affilié : CAF MSA

Autre (précisez) :

N° d'allocataire :

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale

Nous, soussignés *parent 1* *parent 2*

Autorisons la Communauté de Communes du Sammiellois ou le SMS du Pont des Arts suivant l'établissement fréquenté par mon enfant à faire transférer celui-ci à l'hôpital, par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant (nom / prénom de l'enfant)

Nous nous engageons à signaler à la Communauté de Communes du Sammiellois, tout changement de situation (déménagement, numéro de téléphone...)

Fait à le

Renseignements : Céline BERGERET - 03.29.89.49.93 – scolaire.codecomsammiellois@orange.fr



Communauté de Communes du Sammiellois



FICHE D'INSCRIPTION GARDERIE PERISCOLAIRE

L'achat et la réservation des tickets de garderie se fait obligatoirement par Internet sur

<https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>

ou sur l'application mobile

(pour installer l'application sur votre mobile, rechercher dans votre store, « eTicket Famille »

Année scolaire : -

ÉCOLE FRÉQUENTÉE PAR L'ÉLÈVE

- École de la Halle
- Horaires d'accueil* : 7h30-8h30 / 16h15-17h30 (lieu de garderie école de la Halle)
- Horaires d'accueil* : 7h30-8h30 / 16h15-18h30 (lieu de garderie école des Avrils)*

*Pour la garderie de l'école de la Halle au-delà de 17h30, l'accueil garderie se fait à l'école primaire des Avrils.

→ Les enfants sont pris en charge dès 16h15 par un agent de la Codecom pour leur transport en bus vers l'école des Avrils.

→ Les parents viennent rechercher leur enfant à l'école des Avrils pour 18h30 maximum.

Attention : il est impératif de faire la demande de carte de transport au préalable sur www.fluo.eu (la carte est gratuite).

- École des Avrils
- Horaires d'accueil* : 7h30-8h30 / 16h15-18h30

- École du Pont des Arts à Sampigny
- Horaires d'accueil* : 7h30-8h45 / 16h15-18h00

RENSEIGNEMENTS RELATIF AUX PARENTS :

Je soussigné(e) M., Mme

Adresse :

Tél : Adresse Mail :

Autorise à venir chercher mon (mes) enfant(s) sur présentation d'une pièce d'identité.

M. – Mme

M. – Mme

M. – Mme

RENSEIGNEMENTS RELATIF À L'ENFANT :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je m'engage à respecter les horaires de la garderie et le cas échéant à prévenir les personnes en charge de ce service de tout changement (qu'il soit ponctuel ou définitif).

Je m'engage à ce que mon enfant respecte les consignes de discipline mais également le personnel d'encadrement et le matériel mis à disposition.

Nous, soussignés père et mère

Autorisons la Communauté de Communes du Sammiellois, le SMS du Pont des Arts ou des Trois Cantons Centre Meuse, suivant l'établissement fréquenté par mon enfant à faire transférer celui-ci à l'hôpital, par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant (nom / prénom de l'enfant)

Fait à

le

Renseignements : Céline BERGERET - 03.29.89.49.93 – scolaire.codecomsammiellois@orange.fr



Communauté de Communes du Sammiellois



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE DES ECOLES SAMMIELLOISES

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Ecole :

Classe :

Année scolaire :

Article 1 : Règles générales

- Il est institué une cantine et une garderie périscolaire dans les écoles de la Communauté de Communes du Sammiellois.
- Ces services sont portés par la Communauté de Communes du Sammiellois, le SMS du Pont des Arts et du SMS et le SMS des Trois Cantons Centre Meuse, propriétaire des locaux et des équipements.
- L'encadrement est assuré par du personnel de la Codecom du Sammiellois et des deux SMS.
- Les repas doivent être payés et réservés en ligne sur le portail famille E-ticket :

Avant 12h pour la réservation du lendemain :

Mon enfant mange le	Je réserve le repas de mon enfant au plus tard le	Je peux désinscrire mon enfant de la cantine au plus tard le
Lundi	Vendredi 12h00	Vendredi 12h00
Mardi	Lundi 12h00	Lundi 12h00
Jeudi	Mercredi 12h00	Mercredi 12h00
Vendredi	Jeudi 12h00	Jeudi 12h00

Pour accéder au portail famille E ticket :

<https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>

Demandez votre mot de passe et votre identifiant à la Codecom du Sammiellois.

La Codecom du Sammiellois, le SMS du Pont des Arts, et le SMS des Trois Cantons Centre Meuse se réservent le droit de **refuser l'inscription d'un enfant au restaurant scolaire si des repas de l'année scolaire précédente restent dus.**

Article 2 : Admission

- Le service de garderie est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes du Sammiellois.
- La Communauté de Communes du Sammiellois, les SMS du Pont des Arts et des Trois Cantons Centre Meuse se réservent le droit de refuser une inscription si le personnel ne dispose pas des compétences nécessaires à l'accueil d'un enfant dont l'état de santé demande un savoir-faire particulier.

Article 3 : Discipline

- Les élèves doivent respecter les règles élémentaires de discipline et de vie en collectivité. Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite ou la dégradation du matériel les sanctions ci-dessous seront appliquées :
 - **1^{er} avertissement**, par écrit avec proposition de rendez-vous avec les parents et l'enfant concerné.
 - **2^{ème} avertissement**, par écrit avec une exclusion d'une semaine,
 - **3^{ème} avertissement**, par écrit avec une exclusion définitive.

L'exclusion définitive ne dispense l'élève de l'obligation scolaire.

- Chaque élève veillera à respecter, en paroles et en actes toutes les personnes qui partagent son environnement : enseignants, enfants, personnel encadrant, parents, visiteurs...
- Le respect des personnes et des bâtiments implique aussi la propreté des lieux : attention aux déchets et papiers divers qui ne trouvent pas leur destination!
- Les objets dangereux (canif, couteau, pétards, ...) ainsi que les illustrés, revues ou objets contraires à la morale et au projet éducatif sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école.
- Les dégâts occasionnés par négligence, imprudence, désobéissance, vandalisme seront sanctionnés et les frais de réparation incomberont à leur auteur (aux parents).
- En aucun cas, la responsabilité du personnel ne sera engagée en ce qui concerne les objets personnels des élèves (vêtements, lunettes, montre, jeux, autres objets...) apportés ou portés aux heures de cantine et/ou de garderie.

Article 4 : Observation du règlement et remarques :

- Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement dont un exemplaire leur sera remis à l'admission de leur enfant au service de cantine et/ou garderie.
- Les parents s'engagent à régler les dépenses de cantine et garderie de leur(s) enfant(s). Dans le cas contraire la Communauté de Communes du Sammiellois et les SMS se réservent le droit de prononcer une exclusion temporaire ou définitive des services précités.
- Les parents dégagent la codecom de toute responsabilité si les conditions émises ci-dessus n'étaient pas respectées et s'engagent à reprendre leur(s) enfant(s) à la sortie de la classe.
- Le présent règlement prendra effet au début de chaque rentrée scolaire et est susceptible d'être modifié en cours d'année scolaire.
- Toutes observations, réclamations ou suggestions doivent être exclusivement présentées au personnel de la Codecom du Sammiellois, du SMS du Pont des Arts ou des Trois Canton Centre Meuse, selon l'établissement que fréquente votre enfant. Il en sera ensuite référé au Président de la structure concernée.

Nous, soussignés parent 1 et parent 2

reconnaissons avoir lu et approuvons le règlement intérieur de la cantine et de la garderie périscolaire des écoles sammielloises.

Renseignements : Céline BERGERET - 03.29.89.49.93 – scolaire.codecomsammiellois@orange.fr

[B.P. 68 - Place des Moines - 55300 SAINT-MIHIEL](#)

Tel : 03 29 89 19 02 - Mail : codecomsammiellois@wanadoo.fr - Site Internet : www.cc-sammiellois.fr